



Maisons-Alfort, le 30 mai 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit biocide : BROMARAT

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par FRANCE HYGIENE SERVICE SA de demande d'autorisation de mise sur le marché pour le nouveau produit **BROMARAT** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la mise sur le marché du produit BROMARAT.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit BROMARAT est un biocide de type 14 de composition, de forme et d'usages revendiqués inconnus.

CONSIDERANT

Les demandes au pétitionnaire restées sans réponse sur les points suivants :

- Formulaire de demande administrative (Cerfa 11906*02) ;
- Formulaire de composition intégrale (Cerfa 11908*02) ;
- Formulaire d'usages revendiqués (Cerfa 11909*02) ;
- Fiche de données de sécurité du produit;
- Fiches de données de sécurité de tous les formulants contenus dans le produit;
- Attestation du fournisseur de la ou des substances actives s'engageant à fournir le demandeur ;
- Attestation du demandeur s'engageant à s'approvisionner chez les fournisseurs en substances actives identifiés ;
- Une étiquette au format réel conforme à l'article 10 de l'arrêté ministériel du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.
- Tests et essais démontrant l'efficacité du produit.

Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande de mise sur le marché n°20070888 du produit BROMARA T.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : 1^{ère} demande, TP14.